

la chose la plus importante pour l'île du Prince-Edouard. En été quand la navigation est ouverte nous nous tirons très bien d'affaires. Nous avons des bateaux, qui font bien le service. En hiver ce n'est pas la même chose. Nous, habitants de l'île du Prince-Edouard, nous nous opposons fortement à ce qu'une compagnie se charge de ce service. Nous ne voulons pas avoir une compagnie qui prétende faire ce qui devait être fait par le gouvernement. Je ne veux pas dire un seul mot qui puisse jeter du discrédit sur les messieurs dont les noms sont mentionnés dans l'acte constitutif. Autant que je puisse en juger, ce sont des hommes honorables. Un d'eux est un des membres de cette Chambre. Je ne pense pas qu'aucun d'eux serait disposé à placer de l'argent dans cette entreprise et naturellement un pareil ouvrage demande de grands capitaux. J'aimerais entendre mon honorable ami de Smith's Falls donner sur le sujet une explication. Je ne veux nullement m'occuper du présent bill, excepté en ce qui regarde le service de bateaux entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard.

L'honorable M. FROST : Je dirai d'abord que je ne suis pas l'auteur du bill. Mon nom n'a été dans le bill qu'à la demande d'un ami qui siège à la Chambre des communes. Je n'ai aucun intérêt dans le bill. Je regrette de combattre mon ami l'honorable préopinant pour lequel j'ai la plus haute estime et plus grand respect. Avant d'avoir entendu son explication, j'ignorais que cette compagnie allait combattre d'une manière aussi sérieuse le service qui se fait déjà entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard. Conséquemment les honorables sénateurs comprennent la position dans laquelle je me trouve relativement au bill qui porte mon nom.

L'honorable M. SCOTT : Je pense que nous comprenons tous les difficultés qu'éprouve l'île du Prince-Edouard durant les mois de l'hiver, tous les obstacles qui entravent les communications entre la terre ferme et l'île. Le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ont fait de grands efforts pour tenir la navigation ouverte, mais avec les perfectionnements modernes, il n'a pu faire face aux difficultés qu'il a éprouvées l'hiver dernier. Je pense que mon honorable ami n'a pas raison de craindre que la constitution en corporation de cette com-

Hon. M. YEO.

pagnie va altérer les arrangements qui existent. C'est une entreprise très importante et à moins que la compagnie ne soit capable de faire un meilleur service que celui qui est actuellement, aucun progrès sérieux ne s'accomplira. Nous sommes habitués à voir des compagnies constituées en corporation. Une fois constituées en corporation, elles ne donnent plus signe de vie, et il se peut qu'on n'entende plus parler de la compagnie actuelle.

L'honorable M. ROBERTSON : Nous n'osons pas cette fois-ci courir le risque.

L'honorable M. SCOTT : Mais cela ne mettra pas l'île dans une plus mauvaise position, si le bill est adopté.

L'honorable M. FERGUSON : Je pense que le présent bill est un de ceux auxquels l'île du Prince-Edouard est le plus fortement opposée. Elle ne veut pas du tout, que la compagnie soit constituée en corporation. J'ai quelques raisons à faire valoir contre l'adoption du bill et à l'appui de ce qu'a dit mon ami l'honorable préopinant, et je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne.

SENAT.

Séance du vendredi, le 28 août 1903.

Présidence de l'honorable L. G. POWER.

La séance est ouverte à trois heures.

Prière et affaires courantes.

TROISIEME LECTURE D'UN BILL.

Le bill suivant est lu une troisième fois :

Bill 158) intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Saint-Chrystôme."—(L'honorable M. Young.)

REFONTE DE L'ACTE DES CHEMINS DE FER ET L'EXAMEN EN COMITE.

L'ordre du jour est la reprise en comité général de l'examen du bill (21) intitulé : Acte ayant pour objet de modifier et refondre les lois concernant les chemins de fer.

L'honorable M. SCOTT : Il était entendu que cet ordre serait rescindé et suspendu jusqu'à ce que le rapport des délibérations de ce matin eût été imprimé. Nous ne pou-